

11. LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ACTION PUBLIQUE

Confiance dans les pouvoirs publics

On considère généralement qu'avoir confiance, c'est avoir une opinion positive de l'action d'un individu ou d'une organisation. Bien que la confiance puisse se fonder sur l'expérience personnelle, il s'agit d'un phénomène éminemment subjectif. Il y a confiance dans les pouvoirs publics quand les citoyens et les entreprises se fient aux autorités pour mener une action judicieuse et considérée comme juste. Surtout, la légitimité des pouvoirs publics se fonde sur la confiance des citoyens, et cette confiance assure des relations efficaces et sans heurts entre administrations et administrés.

La confiance dans les pouvoirs publics est mesurée au moyen d'enquêtes d'opinion. On se fonde, pour la présente publication, sur les données de l'enquête Gallup World Poll ; il s'agit de la seule enquête réunissant des données annuelles depuis 2005 pour les pays membres de l'OCDE ainsi que pour ses partenaires stratégiques. Elle a toutefois pour inconvénient, entre autres, de ne poser qu'une seule question sur la confiance dans les autorités nationales. En outre, cette enquête n'opère aucune distinction entre les responsables politiques et les fonctionnaires, et elle ne permet pas de cerner les aspects de l'action publique qui favorisent ou, au contraire, entravent la confiance. Étant donné que les facteurs culturels influent fortement sur les niveaux de confiance enregistrés dans les divers pays, au lieu de procéder à une comparaison en termes absolus, on compare ici l'évolution des niveaux de confiance constatés dans les divers pays entre l'année 2007 (à la veille de la crise économique et financière qui s'est ouverte en 2008) et l'année 2014.

Sur l'ensemble de la zone OCDE, entre 2007 et 2014, le taux moyen de confiance à l'égard des autorités nationales a baissé de 3,3 p.p., passant de 45,2 % à 41,8 %. Au cours de cette période, le déclin le plus net est survenu en Slovaquie (-30 p.p.), en Finlande (-29 p.p.), en Espagne (-27 p.p.) et au Portugal (-22 p.p.). Toutefois, sur la même période, la confiance a progressé dans certains pays, dont l'Allemagne (+25 p.p.), Israël (+22 p.p.) et l'Islande (+22 p.p.). L'évolution des niveaux de confiance peut résulter de plusieurs facteurs, dont les perspectives économiques, les changements politiques (élections, par ex.) ou d'autres événements majeurs tels que des catastrophes ou des scandales d'envergure (affaires de corruption, par ex.). Par ailleurs, les pouvoirs publics peuvent avoir du mal à s'adapter suffisamment rapidement aux exigences croissantes de la population, ce qui peut entraîner une perte de confiance.

Les premiers éléments dont on dispose semblent indiquer que la confiance des citoyens à l'égard des pouvoirs publics reflète avant tout celle qu'ils éprouvent à l'égard des dirigeants de leur pays. On constate aussi l'existence d'une corrélation négative entre les niveaux perçus de corruption des pouvoirs publics et la confiance qu'ils inspirent. Le détournement de certaines

ressources publiques ou le comportement indélicat de certains responsables publics influencent l'opinion publique quant au degré de confiance à accorder aux pouvoirs publics.

Il est essentiel de rétablir la confiance à l'égard des pouvoirs publics pour renforcer les fondements des États modernes. C'est par ailleurs une condition *sine qua non* afin de permettre aux pouvoirs publics de mener à bien les réformes du secteur public. Une meilleure compréhension des déterminants et des dimensions de la confiance s'impose pour démêler ses multiples aspects. Il convient dès lors de mesurer plus finement la confiance à l'égard des pouvoirs publics et des institutions afin de permettre aux autorités de proposer et d'ajuster des mesures visant à regagner la confiance de la population.

Méthodologie et définitions

Les données ont été recueillies dans le cadre de l'enquête Gallup World Poll, qui repose sur un échantillonnage probabiliste stratifié proportionnel, avec un échantillon de 1 000 citoyens dans chaque pays. On trouvera un complément d'information à l'adresse suivante : www.gallup.com/services/170945/world-poll.aspx.

Notes relatives aux graphiques

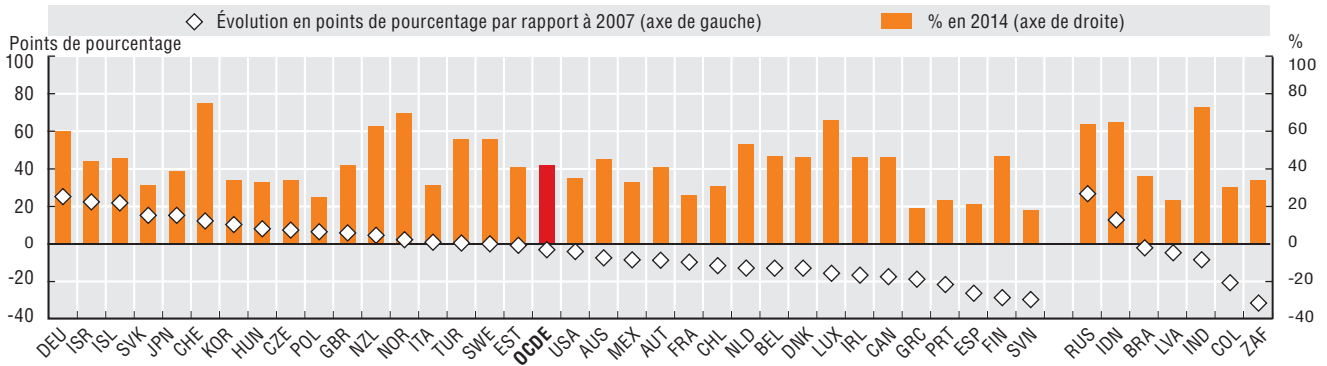
- 11.1 : Les données correspondent au pourcentage de réponses positives à la question « Avez-vous confiance dans les autorités nationales ? ». Les données relatives au Chili, à la Hongrie et à l'Islande portent sur 2013 et non 2014.
- 11.2 : Les données relatives au niveau d'approbation à l'égard des dirigeants du pays correspondent au pourcentage de réponses « J'approuve » à la question « Approuvez-vous ou désapprouvez-vous le travail accompli par les dirigeants de ce pays ? ». Les données relatives au Canada, à la Corée, à la Hongrie, à l'Irlande, à l'Islande, au Japon et au Mexique portent sur 2013 et non 2014.
- 11.3 : Les données relatives à la corruption perçue des pouvoirs publics correspondent au pourcentage de réponses positives à la question « La corruption est-elle répandue au sein des pouvoirs publics ? ». Les données relatives à l'Australie, au Canada, à la Corée, à la Hongrie, à l'Irlande, à l'Islande, au Japon et au Mexique portent sur 2013 et non 2014.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/88932315602>.

11. LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ACTION PUBLIQUE

Confiance dans les pouvoirs publics

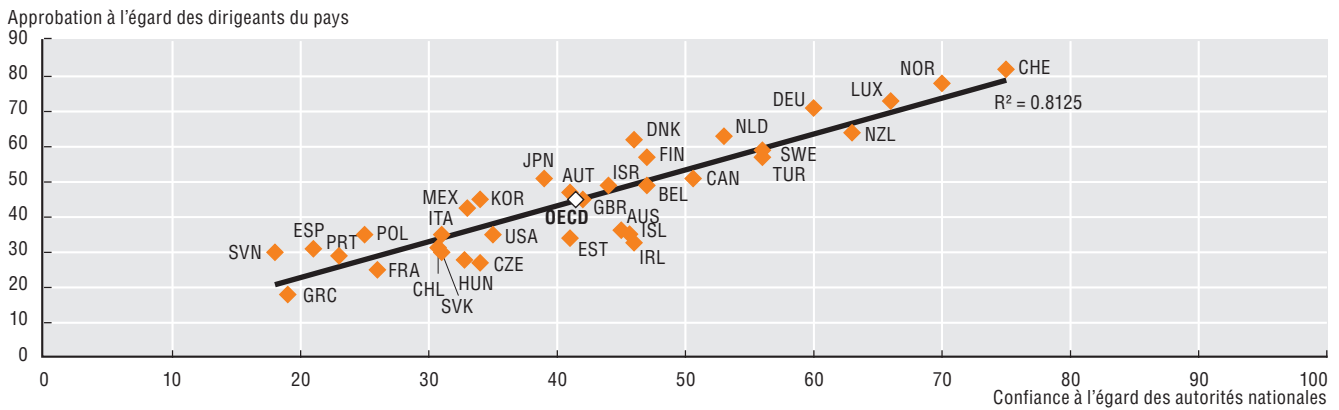
11.1. La confiance à l'égard des autorités nationales en 2014 et son évolution par rapport à 2007



Source : Gallup World Poll.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933347750>

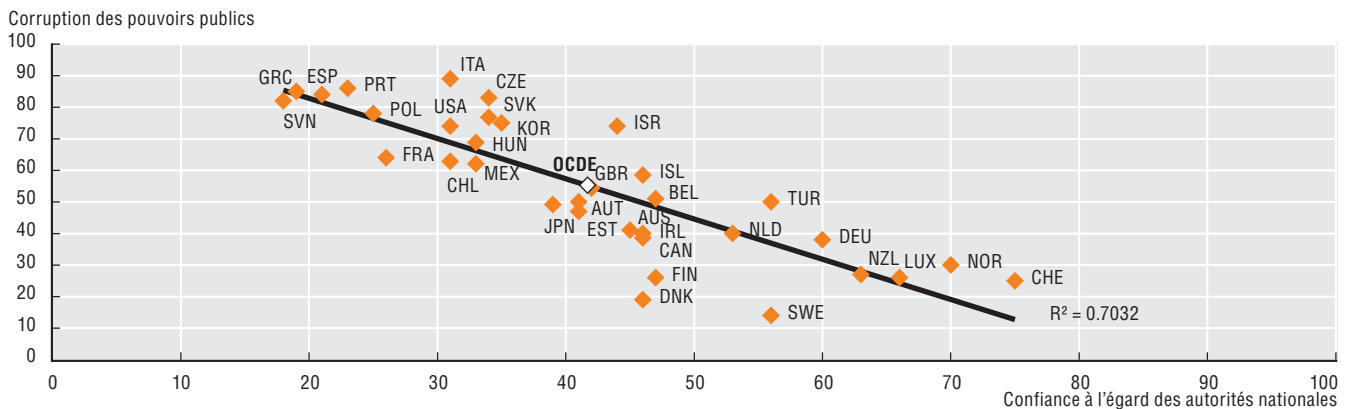
11.2. Corrélation entre la confiance à l'égard des autorités nationales et l'opinion sur les dirigeants du pays (2014)



Source : Gallup World Poll

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933347769>

11.3. Corrélation entre la confiance à l'égard des autorités nationales et la corruption perçue des pouvoirs publics (2014)



Source : Gallup World Poll

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933347776>



Extrait de :
Government at a Glance 2015

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Confiance dans les pouvoirs publics », dans *Government at a Glance 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-50-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.